



Bac +3

B.U.T. GÉNIE BIOLOGIQUE

PARCOURS SCIENCES DE L'ALIMENT ET BIOTECHNOLOGIE

PRÉSENTATION

Le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) GB parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie **forme en 3 ans des techniciens supérieurs polyvalents et autonomes** dans les domaines très variés de l'agroalimentaire, la pharmaceutique, la cosmétique, les biotechnologies ou la restauration collective.

Par sa polyvalence, le diplômé prend en charge des missions techniques ou réglementaires diverses en production, qualité, analyses ou recherche et développement.

Métiers visés (H/F) :

Technicien de laboratoire
(analyses des aliments)

Assistant ou Responsable Qualité

Assistant ingénieur en recherche
et développement

Responsable ligne
de production

En savoir + sur la formation



02 44 68 87 52



www.iut.univ-angers.fr



biologie.iut@univ-angers.fr

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Enseignements transversaux communs

Anglais
Mathématiques
Statistiques
Communication
Bureautique
Projet Professionnel
Personnalisé

Enseignements techniques communs

Réaliser des analyses en biologie

Chimie générale
et organique
Biochimie structurale
et métabolique
Microbiologie
Techniques analytiques

Mener des expérimentations en biologie

Biologie générale
Physiologie
Biologie Cellulaire
Physique

Enseignements spécifiques

Parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie

Qualité en industrie alimentaire

- Qualité et Sécurité
- Biochimie alimentaire
- Microbiologie alimentaire
- Techniques analytiques
- Management de la qualité

Production des aliments

- Génie alimentaire
- Physique industrielle
- Génie des procédés
- Biotechnologies Management de la production

Systèmes embarqués :

- Conception alimentaire
- Chimie appliquée aux bioproduits
- Méthodes d'optimisation et de validation



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE TECHNOLOGIE
UNIVERSITÉ D'ANGERS

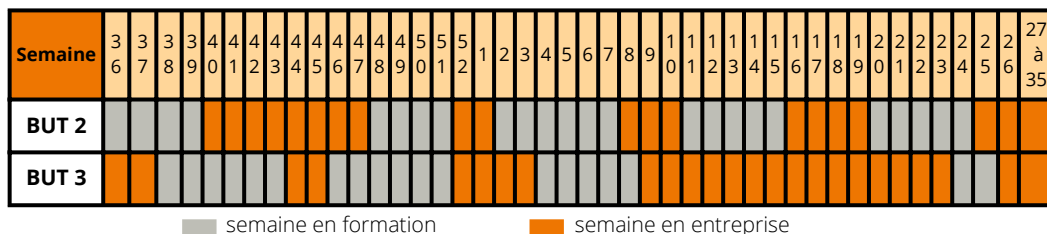
L'APPRENTISSAGE OU LE STAGE

Le BUT GB parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie est proposé:



En contrat d'apprentissage

Calendrier possible d'alternance



Barème de rémunération des apprentis :

Année d'exécution/ âge	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
BUT 2 = 2ème année d'exécution du contrat	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
BUT 3 = 3ème année d'exécution du contrat	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

**Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.*

Financement de l'apprentissage :



0 reste à charge pour
l'employeur = votre OPCO
finance la formation



Aide unique à l'embauche d'un
alternant de **6 000€** depuis le
01/01/2023.

Simulateur de calcul d'aide: <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>



En formation initiale avec des stages :

En 2ème année, **8 semaines** de stage à compter d'avril.

En 3ème année, **16 semaines** à compter de mars.



La gratification* du stage est obligatoire pour les stages dont la durée effective dépasse 2 mois. Elle est due au stagiaire dès le 1er jour du stage et versée mensuellement.

*Le taux horaire minimum réglementaire est calculé en fonction du plafond horaire de la Sécurité Sociale, selon la formule "*Plafond horaire SS x 15%*". Ce plafond est décrété chaque 1er janvier.
A titre indicatif, pour 2024, le taux horaire minimal de gratification = 27€ x 15% = 4.35 euros/heure de présence effective du stagiaire.

FORMATION DE VOS COLLABORATEURS

Plusieurs **possibilités** s'offrent à vous:

- la période de **professionnalisation**
- l'élaboration de parcours de **formation sur mesure**, certifiants, qualifiants ou diplômants
- la reconnaissance des compétences par la **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) pour obtenir tout ou partie d'un diplôme à partir de l'expérience professionnelle (au minimum un an dans le domaine du diplôme visé)

PARTENARIATS

Participez à la formation des étudiants, vos futurs collaborateurs, en :

- signant une **convention de partenariat** afin de communiquer directement sur vos besoins en recrutement et communication
- désignant l'IUT comme bénéficiaire de votre solde de **taxe d'apprentissage** (N° UAI 0490769V)
- enseignant à nos étudiants par la voie de **vacations** ou par le **mécénat de compétences**

N'hésitez pas à nous consulter si vous souhaitez proposer des offres de **stage**, d'**alternance** ou d'**emploi**, confier des **projets** aux étudiants, former vos **salariés** ou devenir **formateur** en GB !

Scannez pour découvrir votre espace entreprise 



Pôle Relations Entreprises



re.iut@univ-angers.fr

IUT Angers-Cholet
4 boulevard Lavoisier | 49016 ANGERS CEDEX
Tél. 02 44 68 87 00 | iut.univ-angers.fr



**INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE TECHNOLOGIE**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

